



**REVV : Roulons En Ville à Vélo**  
Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette

Association socioculturelle loi 1901  
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65  
valence.rev@fubicy.org



Valence, le 14 mars 2014

**A :** Monsieur Marc PIBO, Directeur Départemental SNCF Drôme Ardèche

**Copie :** Alain Maurice, président de Valence Agglo Sud Rhône-Alpes  
Béatrice Frécenon, présidente de Valence Romans Déplacements  
Didier Guillaume, président du Conseil Général de la Drôme  
Jean-Jacques Queyranne, président de la région Rhône-Alpes

**Objet :** Accès des vélos aux quais en gare de Valence Ville

Monsieur le Directeur

Votre courrier du 11 février en réponse à notre demande d'installation de goulottes en gare de valence ville suscite une grande incompréhension de notre part.

Vous nous indiquez que la "largeur minimale libre d'obstacles de 1.60 cm mesurée entre les mains courantes des escaliers fixes" préconisée par les normes d'accessibilité empêcherait l'installation de goulotte latérale. Nous regrettons que vous ne vous soyez pas déplacé personnellement lors de notre démonstration le 18 décembre. Vous auriez pu vous rendre compte que les goulottes que nous préconisons, de 20 cm de large, dans un couloir de 1.80 cm, outre le fait qu'elles facilitent grandement le transit des vélos, ne constituent aucunement un obstacle ni une gêne pour les usagers. Au contraire, comme nous vous l'indiquions dans notre précédent courrier, le fait de canaliser les vélos sur le côté permet de minimiser l'encombrement et donc de fluidifier le flux des passants. Elles seraient donc d'autant plus justifiées si ce flux est important, sauf à interdire le passage des vélos.

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi vous opposez l'emport des vélos dans les trains et le stationnement en gare. Ils correspondent à des usages distincts que se développent simultanément. Dans un cas il s'agit de voyageurs qui ont besoin d'emporter occasionnellement leurs vélos, par exemple pour le tourisme. C'est pourquoi les TER sont équipés de crochets et d'espaces à vélos. Dans ce cas la logique voudrait qu'on facilite l'accès aux vélos, surtout qu'il s'agit souvent de vélos chargés. Dans l'autre cas il s'agit de personnes utilisant quotidiennement le train et pour qui la meilleure solution consiste à laisser le vélo à la gare, pour ne pas avoir à porter le vélo et aussi pour ne pas encombrer les voitures aux heures de pointe. Malheureusement aujourd'hui l'absence d'offre de stationnement sécurisé à Valence conduit ces passagers à emporter leurs vélos dans le train.

Le développement du tourisme à vélo, grâce notamment aux vélos-routes et voies vertes telles que la ViaRhôna, draine un public de plus en plus nombreux qui préfère se rendre sur le

lieu de départ en train plutôt qu'en voiture, ne serait-ce que pour éviter le problème du stationnement. Ces cyclistes ne peuvent que constater le manque d'équipement de la gare de Valence lorsqu'ils doivent monter sur les quais ou en descendre.

En 2012 lorsque nous avons appris que Valence ne serait pas équipée de consigne à vélo, contrairement aux autres gares de la région Rhône-Alpes, nous nous sommes mobilisés et avons pu relancer le projet grâce à la participation de la ville de Valence, du Conseil Général et de la SNCF. Bien que l'espace précédemment occupé par le pub irlandais, libre depuis bientôt dix ans et toujours sans projet concret, soit un lieu idéal pour offrir ce type de services aux passagers, il a fallu, devant l'incapacité de la SNCF à envisager une solution faisable à court-terme, que le Conseil Général propose d'aménager l'espace anciennement Frantour, avec une capacité limitée à 18 places. Or aujourd'hui cet aménagement n'est toujours pas réalisé, le Conseil Général nous ayant indiqué des difficultés d'entente avec la SNCF quant à l'installation d'un dispositif de contrôle d'accès par carte Ourà.

Vous comprendrez donc notre incompréhension quand nous lisons dans votre courrier que la SNCF travaille "au développement des modes doux en privilégiant des installations autour des gares pour laisser les vélos dans des lieux appropriés et sécurisés".

Nous sommes bien entendus disposés à vous rencontrer pour en parler de vive voix, en espérant ainsi avoir des éclaircissements sur vos propositions concrètes, notamment dans le cadre du plan d'action pour les mobilités actives, dévoilé par le gouvernement le 5 mars et qui prévoit d'équiper les gares de consignes à vélo.

Dans cette attente recevez Monsieur le Directeur nos cordiales et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN  
Président de REVV

Pièces jointes:

- courrier de REVV à la SNCF du 18 février 2013
- courrier de REVV à la SNCF du 9 septembre 2013
- courrier de la SNCF à REVV du 25 septembre 2013
- courrier de REVV à la SNCF du 13 décembre 2013
- courrier de la SNCF à REVV du 18 février 2014